

Commune de FAVERNEY
Compte-rendu réunion du Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	12
<i>Excusés</i>	2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, François GUEDIN, Denise PERRINGERARD, Denis SCHWEBEL, Jérôme CHOLLEY, Thierry DUBOIS, Christian PEREUR, Sarah POIRSON-GERDIL, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT, Julien ROBERT.

Date de convocation
03/02/2017

Excusés : Séverine DESPREZ, Pierre-Jean LAURENT,

Secrétaire : Sarah POIRSON-GERDIL

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Vote des comptes administratifs
- Borne de recharge véhicule électrique : convention avec le SIED
- Modification des conventions bâtiments Gén'iatest
- Convention GAEC Courtoy pour entretien terrain Gén'iatest
- Convention AIIS
- Instruction des Cartes Nationales d'Identité
- Dénomination rue Malcause
- Recrutement d'un CAE
- Vente maison 13 rue Sadi Carnot
- Questions diverses

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres relative à la revitalisation du bourg



INFORMATIONS

- *Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :*

↳ la vente de l'immeuble propriété de Mme DESPREZ née PAHIN Violette, domiciliée 50 B chemin des Perrières 46230 CIEURAC, cadastré section AC n°61-63 ZL n°12, situé 34 rue du 16 août 1944 à FAVERNEY d'une superficie de 289m².

- *Informations sur le pôle éducatif*

- *Problème à la station d'épuration : un manchon d'une canalisation de refoulement s'est déboîté sous la dalle du chalet.*

- *Démission de M. Guillaume MARIE. Remplacement temporaire par M. REUTER.*

- *Possibilité de recrutement d'un contrat CAE (poste d'assistant de gestion administrative).*

2017-11 : VOTES DES COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'ensemble des comptes de gestion du trésorier municipal (budget général – service eau et assainissement – lotissement) pour l'exercice 2016

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2017-12 : VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen des comptes administratifs de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.



BUDGET GENERAL 2016

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 312 078.82	1 516 993.55	204 914.73
Investissement	1 120 112.51	1 367 950.57	247 838.06

	Report 2015	Résultat 2016	Solde 2016
Fonctionnement	254 245.04	204 914.73	459 159.77
Investissement	-109 779,55	247 838.06	138 058.51

Résultat 2016	597 218.28
----------------------	-------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	53 900.00	6 810.00	47 090.00

Résultat global	Résultat 2016	Solde R à R	Total
	597 218.28	-47 090,00	550 128.28

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	103 727.70	143 734.49	40 006.79
Investissement	267 661.20	268 039.42	378.22

	Report 2015	Résultat 2016	Solde 2016
Fonctionnement	0.00	40 006.79	40 006.79
Investissement	-5 161,74	378.22	-4 783,52

Résultat 2016	35 223.27
----------------------	------------------



LOTISSEMENT 2016	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	108 649.08	116 636.34	7 987.26
Investissement	83 909.20	27 016.88	-56 892,32

	Report 2015	Résultat 2016	Solde 2016
Fonctionnement	0.00	7 987.26	7 987.26
Investissement	-2 277,00	-56 892,32	-59 169,32

Résultat 2016	-51 182,06
----------------------	-------------------

Or de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, l'ensemble des comptes administratifs 2016 de la commune de Favorney.

2017-13 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

BUDGET GENERAL 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 204 914.73 €
 Résultats antérieurs reportés : 254 245.04 €
 Résultat à affecter : 459 159.77 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : 138 058.51 €
 Solde des restes à réaliser d'investissement : -47 090.00 €
 Besoin de financement : 0 €

décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0 €
- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 459 159.77 €



SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 40 006.79 €

Résultats antérieurs reportés : 0.00 €

Résultat à affecter : 40 006.79 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : - 4 783.52 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0.00€

Besoin de financement : 4 783.52 €

décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 4 783.52 €

- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 35 223.27 €

2017-14 CONVENTION AVEC LE SIED70 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le SIED70 a acquis la compétence (mentionnée à l'article L 2224-37 du Code général des collectivités territoriales) pour :

- la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables , l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Monsieur le Maire expose la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) d'implanter une Installation de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) sur le territoire de la commune.

Cette borne permettra simultanément la charge de 2 véhicules en mode normal ou accéléré. Elle sera accessible 24H/24H et 7J/7.

Monsieur le Maire précise que le financement intégral de l'installation et du fonctionnement (électricité et maintenance) de cette installation, avec une gratuité des recharges pendant les 3 premières années de fonctionnement, est pris en charge par le SIED70.



La demande du SIED 70 porte essentiellement sur :

- l'autorisation de la mise en place de la borne de recharge « rue du Commandant Druais » sur le domaine public communal.
- la mise à disposition d'un espace comprenant 2 places de stationnement de dimensions 3.30m X 6m (Mini 2.50m X 5m) devant cette borne pour le stationnement des usagers du service proposé.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) AUTORISE la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique « rue du Commandant Druais » ainsi que la mise à disposition de 2 places de parking réservées aux véhicules désirant se recharger

2) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et son annexe jointes à la présente délibération.

2017-15 MODIFICATION CONVENTIONS OCCUPATION BATIMENTS GEN'IAEST

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 11 janvier 2017 permettant la mise à disposition des bâtiments Gén'iatest aux GAEC MICHEL et DU TERROIR dans des conditions identiques à celles qui avaient été définies avec la société Gén'iatest.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de revoir ces tarifs de location à la baisse en se rapprochant des indices de fermages des bâtiments d'exploitation (environ 2.5€/m²/an), soit :

- GAEC MICHEL : mise à disposition d'un bâtiment de stockage de 320m² soit 70€ par mois d'occupation,

- GAEC DU TERROIR : mise à disposition d'un premier bâtiment de stockage de 340m² soit 75€ par mois d'occupation et d'un second de 500m², occupé par moitié, soit 55€ par mois d'occupation,

Les 2 conventions sont valables du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Les redevances seront payées en fin de période, en fonction du nombre de mois d'occupation des bâtiments.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions relatives à ces locations.



2017-16 CONVENTION OCCUPATION DES TERRAINS GEN'IATEST

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des terrains et bâtiments Gén'iatest, situés 13 rue Sadi Carnot, depuis le 28 novembre 2016.

La société Gen'iatest louait verbalement le terrain agricole, au GAEC COURTOY et ASSOCIES, représenté par M. Emmanuel GUENOT, sis 42 rue du Tillon 70300 EHUNS.

Dans l'attente de la cession d'une partie de ce terrain à la communauté de communes Terres de Saône, en vue de la construction du futur pôle éducatif et afin d'en assurer l'entretien, Monsieur le Maire propose de poursuivre cet arrangement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à titre précaire et révocable au GAEC COURTOY et ASSOCIES l'exploitation des prés cadastrés section D n° 598-599 (superficie d'environ 2ha50a). Le GAEC COURTOY s'engage, en outre, à libérer les lieux lorsque les travaux d'étude et de construction du pôle éducatif seront engagés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention relative à cette location, pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Une redevance de 150,00 € sera sollicitée pour l'année 2017.

2017-17 CONVENTION AIIS

Après examen, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention 2017 avec l'Association Intercommunale d'Insertion de la Région de Saulx.

Une somme 250 € correspondant à la cotisation sera versée au cours du 1^{er} trimestre 2017.

2017-18 MAINTIEN DE L'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE (CNI)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre adressée le 26 décembre 2016 à Madame la Préfète concernant la modernisation des titres d'identité.

Dans les mois à venir, suite à la réforme de la délivrance des Cartes Nationale d'Identité (CNI), seules 14 communes équipées de bornes biométriques seront habilitées à délivrer les titres d'identité en Haute-Saône.

La collectivité de Favorney, pourtant reconnue « commune bourg centre » par la région Bourgogne Franche Comté, n'est pas dotée d'un tel dispositif de recueil et ne pourra plus enregistrer de demandes de CNI. Les Favornéens devront se déplacer à Port-sur-Saône, voire Vesoul.

Dénonçant la gravité de la situation devant cette perte de proximité, le Conseil Municipal demande aux pouvoirs publics : soit l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux, soit l'installation d'un dispositif de recueil (DR) à la mairie de Favorney.



2017-19 DENOMINATION RUE MALCAUSE

Monsieur Gérard BURNEY, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que suite à l'audit des voies de la commune de Favorney et la révision de la numérotation des immeubles par les services de La Poste, la rue « Malcause », étant pourtant recensée dans le tableau de classement de la voirie communale n'est pas désignée dans le cadastre.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, confirme l'appellation de la rue « Malcause », d'une longueur de 20 mètre, débutant entre les numéros 8 et 10 de la rue Catinat et se terminant à l'intersection de la rue des Ruaux.

2017-20 VENTE MAISON 13 RUE SADI CARNOT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des terrains et bâtiments Gén'iatest, situés 13 rue Sadi Carnot, depuis le 28 novembre 2016.

Cette ensemble comprend, entre autres, sur la parcelle cadastrée D n° 599, une maison d'habitation de 5 pièces qui était précédemment occupée par le gardien de la société Gén'iatest.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- missionne un géomètre afin de diviser la parcelle cadastrée section D n°599 pour en extraire cet ensemble immobilier.

- donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer cette transaction immobilière au prix de 80 000€.

2017-21 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – PROJET REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour le projet « Revitalisation des Bourgs-centres »

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil ;

- Denise PERRINGERARD

- Denis SCHWEBEL

- Jean-Charles REDOUTEY (suppléante : Christelle RIGOULOT)

sont élus, à l'unanimité par le Conseil Municipal, membres de la commission d'appel d'offres pour le projet « Revitalisation des Bourgs-centres ».

Le Maire,
Daniel GEORGES.

